

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le déménagement prévu de Madame DUBOIS Catherine au 59 rue du Docteur Pontier –  
62380 LUMBRES.  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit devant le n°59 rue du Docteur Pontier **du Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre 2024 au Samedi 2 Novembre de 6h00 à 22h00.**

**Article 2** : La circulation se fera sur chaussée rétrécie avec alternat manuel, les piétons sont invités à utiliser le trottoir d'en face.

**Article 3** : La pose de barrières sera assurée par les Services Techniques.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Madame DUBOIS Catherine,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 29 Octobre 2024

Le Maire,  
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **30 OCT. 2024**